

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE

D'OLORON-SAINTE-MARIE – PYRENEES-ATLANTIQUES

❧❧❧

SÉANCE DU 26 JUIN 2012

❧❧❧

Présents :

M. Jean-Etienne GAILLAT, Maire Adjoint, Président de la Séance,
M. Bernard UTHURRY, Maire,
M. Jean-Pierre DOMEQ, Mme Marie-Lyse GASTON,
M. Yves TOURAINE, M. Robert BAREILLE, M. Patrick MAILLET,
Mme Véronique PEBEYRE, Adjointe,
Mme Dominique QUEHEILLE, Mme Georgette SALHI,
M. Jean-Michel BRUGIDOU, Mme Eliane BELLEGARDE,
Mme Eliane YTHIER, M. Jean-Marie GINIEIS, M. Philippe GARROTE,
M. Fabien REICHERT, M. Gilles BITAILLOU, M. André LABARTHE,
Mme Jeanne LARAN, M. Michel ADAM, M. Daniel LACRAMPE,
Mme Florence AGRAZ, Mme Jany N'HAUX.

Délégations de vote :

Mme Anne BARBET donne pouvoir à M. Jean-Marie GINIEIS,
Mme Dolorès CABELLO donne pouvoir à M. Robert BAREILLE,
Mme Marie-José ROMEO donne pouvoir à M. Bernard UTHURRY,
Mme Jeanine DUTECH donne pouvoir à Mme Georgette SALHI,
Mme Elisabeth SALTHUN-LASSALLE donne pouvoir à Mme Eliane BELLEGARDE,
M. Jean-Pierre ARANJO donne pouvoir à M. Philippe GARROTE,
Mme Nathalie REGUEIRO donne pouvoir à Mme Eliane YTHIER,
M. Nicolas MALEIG donne pouvoir à Mme Marie-Lyse GASTON,
Mme Valérie SARTOLOU donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE,
M. Gilbert EHRET donne pouvoir à M. André LABARTHE.

❧❧❧

3 - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2012

Monsieur MAILLET expose qu'à la demande de Monsieur le Percepteur et selon une préconisation des Chambres Régionales des Comptes, il est proposé d'inscrire dans le calendrier budgétaire, un budget supplémentaire.

Dans un premier temps, le budget supplémentaire a essentiellement pour objectif de reprendre les résultats de l'exercice précédent. A ce titre, il doit être voté à la suite du vote du compte administratif de l'année précédente.

Le budget supplémentaire intégrera donc pour la première fois dans notre Commune les affectations de résultat ainsi que les restes à réaliser qui viennent d'être constatés dans le compte administratif.

Dans un second temps, le budget supplémentaire permet de corriger en cours d'année les prévisions du budget primitif. A ce titre, il s'apparente à la décision modificative n°1.

.../...

Pour l'année 2012, ne seront intégrés dans le budget supplémentaire que des charges et des recettes sur la section d'investissement. Autrement dit, les crédits ouverts, sur la section de fonctionnement, lors du vote du budget primitif en avril, ne subissent aucun changement.

En section d'investissement, les restes à réaliser de l'année 2011 seront reportés sur le budget supplémentaire.

Comme cela se pratiquait à la Commune d'Oloron Sainte-Marie depuis de longues années, les restes à réaliser n'étaient pas constatés mais faisaient l'objet d'une intégration dans les crédits votés lors du budget primitif.

Cela a été encore le cas pour l'année 2012.

Aussi, il est proposé lors du vote du budget supplémentaire, de constater les restes à réaliser et de voter leurs crédits en annulation puisqu'ils ont déjà été intégrés dans les crédits votés lors du budget primitif.

Il convient de noter deux exceptions à cette règle :

- 1/- Des nouveaux crédits à voter lors du budget supplémentaire :
 - Opération 1601 (trinquet partie restaurant) : 5 000 € TTC.
 - Opération 614 (restauration intérieure Eglise Sainte-Croix) : 20 000 € TTC.
- 2/- Des restes à réaliser à annuler partiellement dans la mesure où les crédits votés lors du budget primitif s'avèrent insuffisants :
 - Opération 1124 (aménagement de la gare) : il convient de reprendre et voter l'intégralité des restes à réaliser soit 9 063,73 € TTC.
 - Opération 140 (aménagement des tribunes du Stade de Saint-Pée) : il convient de reprendre et voter une partie des restes à réaliser, arrêtée à 53 087,30 € TTC.

A noter, les comptes 23 en dépenses et recettes d'investissement qui s'annulent puisque s'agissant en l'espèce de compte permettant les avances de fonds auprès de la SEPA pour l'opération 1601 (trinquet partie restaurant).

Au final, il est proposé sur la section d'investissement en dépenses :

- de reprendre les restes à réaliser de 2011 soit 726 995,06 € TTC
 - de voter les crédits suivants :
 - crédits en annulation : - 634 844,01 € TTC.
- soit un solde de crédits supplémentaires : 92 151,05 € TTC.

Il est proposé sur la section d'investissement en recettes :

- de reprendre les restes à réaliser de 2011 soit 726 995,06 € TTC
- de voter les crédits suivants :
 - crédits en annulation : - 634 844,01 €.

soit un solde de crédits supplémentaires : 92 151,05 €.

Le montant total de la section d'investissement du budget supplémentaire s'établit à 5 960 906,10 € TTC.

Il est précisé que pour les exercices prochains, un état des restes à réaliser de l'année N sera proposé à Monsieur le Percepteur durant le mois de janvier de l'année N +1.

Les restes à réaliser pourront donc être repris de manière anticipée dans le cadre du budget primitif de l'année N +1. Ils seront réellement repris dans le budget supplémentaire après l'adoption du compte administratif.

Ouï cet exposé, **le CONSEIL MUNICIPAL, par 25 voix POUR et 8 CONTRE (LABARTHE, ADAM, LACRAMPE, N'HAUX, LARAN, AGRAZ, SARTOLOU, EHRET),**

- **APPROUVE** le présent rapport,
- **VOTE** les crédits tels qu'exposés.

Ainsi délibéré à Oloron Sainte-Marie, ledit jour 26 juin 2012.
Suivent les signatures.-

LE MAIRE ADJOINT,
PRESIDENT DE LA SEANCE,

AFFICHE LE 01/07/2012

Jean-Etienne GAILLAT